



Accueil > Justice

Prison ferme pour le quinquagénaire qui avait volé des objets religieux, dans l'abbatiale d'Issoire

Il a déjà passé plus de 21 ans et neuf mois en prison. Cet Issoirien de 50 ans y séjournera 18 mois de plus pour avoir commis un vol dans l'abbatiale Saint-Austremoine, à Issoire et recelé une carte bancaire Issoire.

Article inclus dans votre abonnement

Par Olivier Choruszko

Publié le 02 avril 2024 à 08h30



ISABEL MARANT
mytheresa.com

Bottines Celine en cuir

Le vol été commis un dimanche, en plein après-midi. © David ALLIGNON

On imagine l'étonnement des visiteurs, ce dimanche 4 février, dans l'abbatiale d'Issoire. Face à eux, un homme grimpant sur l'autel de l'édifice puis remplissant un sac plastique de cierges, bougies, d'une lampe électrique et d'un chandelier en verre.

Âgé de 50 ans, cet Issoirien est interpellé par les gendarmes dans la foulée. Ce voleur ne leur était pas inconnu. Deux semaines auparavant, il l'avait déjà été interpellé dans le cadre d'une affaire de vol de carte bleue, toujours à Issoire. Une carte qu'il dit avoir trouvée et avec laquelle il a effectué divers achats dans des commerces.

Déjà 28 mentions au casier

Vendredi dernier, le quinquagénaire était dans la box du tribunal pour répondre de ces deux faits. Une énième comparution dans un parcours judiciaire comportant 28 mentions, dont 17 pour des vols ou du recel. La présidente, Christine Lhortot-Lhotellerie, a fait le calcul. Il a déjà passé 21 ans et neuf mois en prison.

Teint très pâle et voix fatiguée, le prévenu se dit "navré", explique le larcin de l'abbatiale par l'énerverment, l'alcool, le manque d'argent. "J'ai du mal à croire que vous soyez un voleur par nécessité, vous l'êtes plutôt par opportunité", réprovoque Fabienne Cancelier au parquet, avant de requérir deux ans de prison avec maintien en détention.

À lire aussi

Un quinquagénaire jugé pour vol d'objets religieux dans l'abbatiale Saint-Austremoine d'Issoire

"Cet homme a connu une vie difficile, il faut peut-être essayer de lui tendre la main encore un mois", sonde Me Charlène Lambert en défense. Mais Jérôme Fijalkowski reste en prison. Le tribunal le condamne à 18 mois ferme, avec maintien en détention.

Olivier Choruszko

Commenter

Partager :



Clermont-Ferrand

Justice

A la une



RUGBY

"C'était la deuxième ligne idéale" : avant La Rochelle - ASM, l'histoire de la brève association de rêve Skelton-...



RESTAURANT

Décor, menu, ouverture : on vous en dit plus sur Maison Gloria qui va remplacer l'Hacienda, à Clermont-Ferrand



FAITS DIVERS

Une femme transportée à l'hôpital après une sortie de route en Creuse



FAITS DIVERS

"C'est une déclaration de guerre" : prisons et magistrats sous la pression croissante du crime organisé

Votre journal du jour



Lire l'édition